



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

À propos de la Citoyenneté métropolitaine

Dans sa contribution sur la citoyenneté métropolitaine, Michel Jouvét a énoncé plusieurs affirmations. Je suis dubitatif, d'une part, devant le procès d'intention fait aux Maires et élus communautaires, mettant en cause leur légitimité à représenter leur commune, voire leur capacité à comprendre le fonctionnement de Nantes Métropole.

D'autre part, ne faut-il pas s'interroger sur les résultats des dernières consultations de nos concitoyens, avant de continuer à "chanter les airs à la mode" sur le thème de toujours plus d'instances d'expression populaire.

Je suis un des rares, au sein du Conseil de développement, à ne pas adhérer au recours au suffrage universel pour constituer les assemblées des EPCI (Établissements Publics de Coopération intercommunale), tout au moins en l'absence d'une véritable réforme territoriale.

Dans le contexte actuel, je pense qu'il est plus lisible pour les citoyens d'avoir un "guichet unique". La mairie demeure l'élément de proximité, piloté par des élus issus du suffrage universel.

C'est aux élus communaux d'informer leur population, en toute clarté, sur ce qui relève des compétences communales ou métropolitaines et d'expliquer que les décisions de Nantes Métropole sont le résultat de votes démocratiques pris dans un contexte de coopération intercommunale et de solidarité.

À Nantes Métropole, le point faible réside dans une politisation dogmatique qui écarte de l'exécutif les représentants des communes n'appartenant pas à la majorité politique, s'éloignant ainsi de l'esprit de coopération intercommunale qui avait présidé à la création de la première structure d'agglomération.

On aurait pu espérer que la présidente actuelle, mette fin à cette pratique. Les événements récents qui ont bousculé les équilibres politiques de notre pays, semblent me donner raison.

Selon moi, les pôles de proximité sont des éléments de décentralisation de l'énorme machine métropolitaine, indispensables à son bon fonctionnement. Toutefois, les mairies, couronnées de la devise de la République, doivent rester l'interface avec la population locale sur l'ensemble des compétences communales et métropolitaines exercées sur le territoire communal.

Quant à l'expression populaire, il existe dans pratiquement toutes les communes des "Conseils" qui, sous différentes appellations, ont la possibilité d'interpeler les élus locaux sur les questions liées aux compétences des EPCI.